

A partir du mardi 21 avril, les sites web incompatibles avec les téléphones portables et les tablettes seront relégués au second plan par le moteur de recherche.

Ce n'est pas faute d'avoir communiqué depuis plusieurs mois sur le sujet : Google favorisera désormais les sites Internet adaptés aux mobiles. Au détriment des sites classiques qui pourraient, d'après l'agence Search Foresight, perdre jusqu'à 10 % de leur trafic global.

Et pour savoir si votre site Internet est menacé par cette nouvelle mesure, Google met à disposition [un outil](#) permettant, d'un simple clic, d'en vérifier la compatibilité.

Non adapté aux mobiles ? Pour ne pas voir votre site rétrogradé dans les pages du moteur de recherche, une mise à jour rapide s'impose ! Et plusieurs solutions s'offrent à vous. La plus simple à mettre en place, et la plus tendance, est le responsive design : une technologie conçue pour adapter automatiquement les pages dudit site à n'importe quel format d'écran. S'il est fortement conseillé de repartir de zéro, il est toutefois possible de transformer un site web classique en site responsive, notamment si c'est un wordpress pour lequel il existe des plugins.

Le dynamic serving, plus technique, permet quant à lui de proposer un contenu optimisé et pertinent pour chaque type d'appareil. Cette technique repose d'une part sur la détection de l'appareil connecté au site, et coté serveur, sur la génération d'un contenu spécifiquement adapté à ce device. Enfin, l'application mobile représente une alternative intéressante au site web. Grâce à l'indexation des applications dans les résultats de recherche Google, elles permettent désormais d'acquérir de l'audience et de fidéliser les utilisateurs.

En définitive, cette mise à niveau, bien que forcée, pourrait vous être bénéfique. D'après [le dernier bilan Médiamétrie](#), près de 45% des visites de sites Internet sont réalisées via les mobiles et tablettes.

Faites une demande de contrôle de votre site à l'agence